

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

11. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LE LOGIS BRETON AU PROFIT DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA CADASTREE BH N°868, LOTISSEMENT LE CLOS DES GENETS

Exposé :

Le Logis Breton, aménageur du lotissement « le clos des genêts » a sollicité l'intégration dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée section BH n°868 (140 m² environ) afin de régulariser son intégration dans les voies du lotissement : rue de l'île de Groix et place de l'île de Sein (Voir plan joint).

Le Logis Breton prend en charge les frais d'acte et de bornage.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un accord sur l'intégration dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée section BH n°868 dans les voies du lotissement « le clos de genêts » : rue de l'île de Groix et place de l'île de Sein
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 5 février 2020

Avis favorable de la commission Politique de la Ville, Environnement en date du 30 janvier 2020

P.J. : plan

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.